

FLASH INFO

CHAMPDÔTRE n°37

- Juin 2023

Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :

Séance du 31 mai 2023

1/ Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Côte-d'Or

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local. « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité.

Le centre de gestion de Côte-d'Or (CDG 21) propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire. Le référent déontologue du conseil municipal sera ainsi celui mis à disposition par le CDG 21.

2/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – année 2023

Vu l'article L.2333-9 du CGCT, le conseil municipal fixe le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023 au taux maximum soit à 16,70 € le m².

3/ RODP ORANGE 2023 - Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP) 2022

Le conseil municipal approuve le montant de la RODP due par Orange s'élevant pour l'année 2023 à 508.12 €.

4/ RODP GRT Gaz 2022 et 2023

Considérant l'étendue du domaine de GRT GAZ sur le domaine public de CHAMPDÔTRE en 2022 et 2023, DN 150 PMS-E 58,8, dont la longueur totale de canalisation de transport de gaz naturel traversant la commune est de 1 552 mètres et les coefficients de revalorisation,

Le conseil municipal valide la redevance à 138,11 € pour l'année 2022 et à 147,60 € pour l'année 2023.

5/ Questions diverses

- Machine à pizza « Just Queen » : une machine sera installée prochainement sur le petit parking en face de la Poste. Elle sera équipée d'un distributeur de boissons. L'installation et la gestion sera à la charge de la société qui exploite l'équipement.
- SINOTIVEAU : dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau, le Sinotiveau a l'obligation d'installer une unité de filtration par charbon actif. Cette unité prendra place dans un bâtiment construit à proximité du puits de captage. La commune de Champdôtre vendra une parcelle de 570 m² afin d'accueillir le bâtiment.
- **RAPPEL : Chiens** : les chiens doivent être **obligatoirement** tenus en laisse dans le village. De plus, il est à nouveau demandé aux maîtres de ramasser les déjections de leurs animaux.
- 4x4 le long de la Tille : il a été porté à connaissance qu'un véhicule tout terrain fait des cascades sur les berges et dans le lit de la Tille. ***Nous ne pouvons que condamner de tels agissements qui sont interdits, dégradent le milieu naturel, et détériorent notre espace aménagé pour la détente et la promenade.***
- Routes départementales : la date de réception fixée au 26 mai pour le dépôt des offres concernant les RD 976 et RD 31 pour la sécurisation des routes est échue. 5 entreprises ont consulté le dossier.
- Réhabilitation du restaurant : à la demande du cabinet structure une nouvelle étude géotechnique G2PRO a dû être réalisée. Malgré un contexte géologique favorable, les concepteurs décident de réaliser une structure poutre, longrines et plancher béton, indépendante de la structure du bâtiment actuel afin de répondre aux normes antisismiques imposées pour les établissements recevant du public.
- Célébration du 14 juillet :
 - Feu d'artifice : il sera tiré le 8 juillet au terrain de foot. Il sera précédé du traditionnel défilé aux lampions pour les plus petits et suivi du bal.
 - 14 juillet : le traditionnel apéritif aura lieu à partir de 11h00 à la Salle des fêtes. Le Comité des fêtes vous propose un repas avec inscription obligatoire (des flyers seront déposés dans les boîtes aux lettres). De 15h00 à 18h00, distribution des lots pour les enfants et les adultes.
Une buvette sera également à votre disposition durant l'habituel tournoi de pétanque.
- Kermesse des écoles : le 23 juin à la Salle des Fêtes.
- Peupliers : vente nationale de peupliers organisée par l'ONF le 8 juin.
- Vente de bois d'œuvre feuillus : conduite par l'ONF le 14 juin à Lons-le-Saunier.
- Aménagement de la petite gravière : un merlon sera installé afin de sécuriser les abords de ce plan d'eau.

COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS
CIMETIERE EGLISE
DE CHAMPDOTRE-PONT-TRECLUN
Séance du 28 mars 2023

Le Président, Philippe MAGDELAINE, a réuni la commission pour l'approbation du budget 2022 et le vote du budget 2023.

Pour l'année 2022 :

Au 31 décembre 2022 : Résultat de fonctionnement : 15 287.67 €
Résultat d'investissement : 952.00 €.

Budget primitif 2023 : Fonctionnement : 30 669.00 €
Investissement : 8 600.00 €

La commission a précédemment constaté l'amenuisement des places disponibles des cavurnes dans le cimetière. Elle a ainsi sollicité plusieurs entreprises pour des devis de columbarium.

Lors de cette séance, la commission a étudié les réponses des entreprises et retenu le devis des Pompes Funèbres Giraudet pour la fourniture d'un columbarium qui sera situé à côté du jardin du souvenir pour un montant de 8 600 €. Le délai de commande étant d'environ 6 mois, le columbarium devrait être installé en fin d'année ou début d'année prochaine.

Des travaux de rénovation ont été effectués par l'employé communal sur la porte d'entrée de l'église.



INFOS GÉNÉRALES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi : de 13h30 à 15h00 ;
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi : de 16h00 à 18h30

Permanences assurées par le Maire et ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h00 sans rendez-vous



HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 11h30
- Mercredi : de 15h30 à 18h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Mercredi de 18h30 à 19h30



FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DE LA BIBLIOTHEQUE :



Du 19 juin au 2 juillet



PROCHAINS EVENEMENTS :

- **17 juin** : Fête de la musique, place du village
- **25 juin** : Brocante – Pêcheurs de la sablière de Champdôtre (route de Trouhans)
- **8 juillet** : Bal populaire, défilé aux lampions (enfants), et feu d'artifice du 14 juillet – Terrain de foot
 - **2 juillet** : Méchoui – Salle Saint-Paul
 - **14 juillet** : Déjeuner et festivités – Salle des fêtes
 - **5 et 6 août** : Ball-Trap – Terrain de Foot
- **13 août** : Concours de pêche – Sablière de Champdôtre (route de Trouhans)

RETROUVEZ TOUTES VOS INFORMATIONS UTILES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE :



<https://champdotre.fr/>



ET SUR L'APPLICATION **Panneau Pocket**

